



SERVICE TECHNIQUE
Police des constructions
Rue Centrale 1
Case postale 64
1880 Bex

COMMUNE DE BEX
Tél. 024 463 02 70
Fax 024 463 02 72
E-mail technique@bex.ch
www.bex.ch

Demande d'autorisation provisoire de circuler avec un/des véhicules de charge supérieure à celle autorisée

PERMIS n°

Les demandes de permis doivent nous parvenir au moins **5 jours ouvrables** avant l'intervention sur le domaine public. Un constat photographique avant et après travaux est nécessaire.

Veuillez joindre **obligatoirement** à votre demande un extrait du plan cadastral avec indication du parcours envisagé.

1. Localisation

Route(s) ou chemin(s) :

NPA / Localité :

Motif :

Nombre de transports :

Date(s) :

Tonnage autorisé : Tonnage véhicule(s) (charges comprises) :

2. Entreprise

Nom, prénom :

Société :

Adresse :

NPA / Localité :

N° fax : E-mail :

L'entrepreneur soussigné prend d'ores et déjà l'engagement de **remettre en état**, à ses frais, la chaussée et/ou tout autre ouvrage qui pourraient être endommagés par les transports envisagés et s'engage à maintenir les routes et chemin précités en bon état pendant toute la durée des travaux.

L'entrepreneur soussigné prend acte du fait que **la Commune de Bex décline toute responsabilité** en cas d'accident et relève celle-ci de toute condamnation civile éventuelle.

La Commune de Bex se réserve le droit d'exiger le versement d'un montant à titre de dépôt de garantie.

Tout dépassement de la limite de tonnage prévue par la présente autorisation pourra faire l'objet d'une **dénonciation pour infraction à la loi sur la circulation routière** (LCR RS 740.01 et LVCR RSV 741.01).

3. Signatures

Lieux et date : Lieux et date :

Signature(s) : Approbation ST :

Envoyé au requérant et EPOC le : Responsable ST: